

politiques, et la recommandation d'initiatives en vue de les adapter à l'évolution économique et sociale qui affecte la main-d'œuvre féminine. Le Bureau joint ses efforts à ceux d'organismes fédéraux, provinciaux et internationaux pour effectuer de la recherche sur des questions pertinentes et améliorer la situation des femmes qui travaillent. Il publie de la documentation variée, sert de point de convergence pour le regroupement de l'information concernant les femmes actives, met sur pied des programmes de promotion dont le but est d'obtenir l'égalité pour les femmes sur le marché du travail, et il administre un modeste programme de subventions à l'appui de projets non gouvernementaux ayant des objectifs analogues.

Les domaines à l'étude actuellement comprennent le travail à temps partiel, les risques pour le système reproducteur et le principe «à travail égal, salaire égal». Le Bureau a également observé les effets découlant de l'adoption de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés pour ce qui concerne les femmes au travail.

Outre ses publications ordinaires d'ordre statistique et législatif, le Bureau de la main-d'œuvre féminine a publié, en 1986-87, des études sur les aspirations professionnelles des écoliers, ainsi que les résultats d'enquêtes effectuées auprès des employeurs et des employés sur le travail à temps partiel dans l'administration fédérale. En février 1986, le Bureau, en collaboration avec la Division de l'égalité de rémunération de Travail Canada, a parrainé un séminaire sur le principe «à travail égal, salaire égal» à l'intention des cadres supérieurs des grandes entreprises régies par l'administration fédérale. Une conférence sur le même sujet, regroupant les représentants syndicaux, a été organisée par le Bureau de la main-d'œuvre féminine en février 1987. Dans le cadre de son programme de promotion permanent, le Bureau participe à des manifestations et à des activités éducatives et commerciales intéressant les femmes.

5.1.2 Emploi et Immigration Canada

Le principal objectif d'Emploi et Immigration Canada (EIC) est de favoriser l'atteinte des buts socio-économiques nationaux par la réalisation du potentiel de productivité maximal des ressources humaines, tout en appuyant les initiatives prises par les individus, dans les secteurs public et privé, en vue de satisfaire à leurs besoins économiques et de trouver un emploi qui réponde à leurs aspirations. EIC administre également les programmes d'assurance-chômage, d'immigration et d'assurance sociale.

Son activité s'exerce dans plus de 480 Centres d'emploi du Canada (CEC) et 160 Centres d'immigration du Canada répartis dans dix régions. Des

services sont également dispensés à l'égard de 187 localités éloignées ou isolées. Plus de 100 CEC offrent des services aux étudiants sur les campus universitaires, et 299 projets d'extension assurent des services additionnels à la clientèle.

Les programmes et services relatifs à la planification de l'emploi au Canada sont administrés par l'entremise des CEC. Les programmes visent essentiellement les travailleurs dans le besoin et les exigences du marché du travail; ils mettent l'accent sur la petite entreprise et sur l'esprit d'entreprise. Grâce à la souplesse des programmes et des services, il est possible de s'adapter à l'évolution des besoins régionaux et locaux et de promouvoir l'innovation.

Le groupe de la planification de l'emploi reconnaît les responsabilités qui sont partagées par le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé. Son mandat est fondé sur l'engagement du gouvernement à assurer des chances égales à tous les Canadiens sur le marché du travail, particulièrement à ceux qui sont désavantagés. Ceux-ci englobent les quatre groupes désignés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, à savoir: les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les minorités visibles, de même que les chômeurs de longue durée, les jeunes, les travailleurs dont les emplois sont menacés par la transformation du marché du travail et les autres personnes qui rencontrent des obstacles à l'emploi.

Le service d'adaptation permet aux employeurs et aux employés de se rencontrer pour résoudre des problèmes d'emploi. Il peut aider des travailleurs mis à pied à trouver de nouveaux emplois, et des entreprises en difficulté à reprendre le dessus ou à rechercher des solutions aux problèmes économiques du milieu. Il dispense également d'autres services aux employeurs.

Les conseils consultatifs locaux, qui travaillent en collaboration avec les CEC, encouragent les entreprises locales, les travailleurs et les groupes communautaires à rencontrer des représentants du gouvernement pour discuter de questions locales, concernant l'emploi, et de moyens de répondre aux besoins du marché de l'emploi local.

Le groupe de l'immigration est chargé de choisir et de recevoir les immigrants qui seront capables de s'intégrer sur les plans économique, culturel et social. Il s'agit entre autres de personnes possédant des compétences dont l'économie canadienne a besoin, de parents de résidents canadiens et de réfugiés. Le groupe s'occupe également de l'entrée des visiteurs et de l'application de mesures de contrôle visant à empêcher l'entrée au Canada de sujets indésirables. (Voir également le chapitre 2, intitulé «Démographie».)

Tous les visiteurs qui viennent au Canada pour travailler temporairement doivent avoir une